



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de Quédillac**

**Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque  
et  
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société Gagneraud Energies Quédillac pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Quédillac, et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Quédillac, sera ouverte du **lundi 9 février 2026 à 9H00 au jeudi 12 mars 2026 à 13h00 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus. La Commune de Quédillac est l'autorité compétente pour adopter la déclaration de projet emportant approbation des nouvelles dispositions du PLU

Madame Marie-Jacqueline MARCHAND, maître de conférence en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur support papier et sur poste informatique à la mairie de Quédillac située 19 rue de Rennes 35290 QUEDILLAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit les lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, et le jeudi de 9h00 à 13h00
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse web : <https://www.registre-dematerialise.fr/7047/> accessible depuis sur le site internet de la préfecture :<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations :

- sur le registre papier en mairie de Quédillac ;
- sur le registre numérique, à l'adresse URL <https://www.registre-dematerialise.fr/7047>
- par courrier à adresser, à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Quédillac, à la mairie de Quédillac - 19 rue de Rennes 35290 QUEDILLAC,
- par courriel à l'adresse mail [enquete-publique-7047@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7047@registre-dematerialise.fr)

Les observations doivent être exprimées entre le lundi 9 février 2026 à 9H00 et le jeudi 12 mars 2026 à 13h00 pour être recevables.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Quédillac située 19 rue de Rennes 35290 QUEDILLAC, aux dates suivantes :

- lundi 9 février 2026 de 10H00 à 13H00,
- Mardi 3 mars 2026 de 14H00 à 17H00,
- jeudi 12 mars 2026 de 10H00 à 13h00,

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Gagneraud Energies Quédillac, 7 rue des Métiers – Parc d'activités de l'Orme – 35730 PLEURTUIT, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, Mme Sophie LE JEUNE – e-mail : [sophie.le-jeune@iel-energie.com](mailto:sophie.le-jeune@iel-energie.com) – téléphone : 07 56 42 75 49.

Concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Quédillac, des informations peuvent être demandées auprès de la Mairie de Quédillac, 19, rue de Rennes 35290 QUEDILLAC – e-mail : [mairie@quedillac.fr](mailto:mairie@quedillac.fr) – téléphone : 02 99 06 20 25.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Quédillac et sur le site internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et du registre dématérialisé pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice adjointe de la Direction des  
Collectivités territoriales et de la Citoyenneté  
par intérim



Annie CAZUC